



Les paysans modifient progressivement leur perception de leur environnement. Ils accroissent leur autonomie et se sentent plus capables, moins dépendants des appuis extérieurs. Ils se sentent surtout mieux à même de construire leur demande et de formuler des propositions solides au moment de solliciter des appuis.

▀ L'aménagement de l'espace au Sénégal

L'exemple du Plan d'occupation des sols au Sénégal (encadré 13) montre comment les acteurs s'organisent pour mieux gérer l'espace et les ressources naturelles et quels outils ils utilisent.

Encadré 13. L'accompagnement des collectivités locales et le Plan d'occupation des sols au Sénégal

P. d'Aquino

La vallée du fleuve Sénégal constitue un espace stratégique pour l'élevage, l'agriculture et la pêche. Cependant, depuis trois décennies, la vallée est peu à peu couverte d'aménagements pour l'agriculture irriguée, qui fragilisent les systèmes d'élevage et provoquent des tensions sociales.

La politique de décentralisation engagée dans les années 1990 a transféré certains pouvoirs de gestion de l'espace à des collectivités locales. La décentralisation a cependant exclu le plus structurant d'entre eux, l'aménagement hydro-agricole, toujours géré sans grande concertation par l'État. Cette situation occasionne au quotidien des plaintes fréquentes et des conflits nombreux.

C'est pourquoi, en 1997, une équipe de recherche-développement a mis en place une opération pilote destinée à tester en situation réelle un programme de renforcement des collectivités locales pour la gestion de leur espace. Ce programme devait permettre de concilier le développement des différentes activités productives et de préserver les ressources naturelles.

L'enjeu était précis : renforcer les pouvoirs effectifs des collectivités locales, composés de ruraux élus, dans la gestion concertée de l'aménagement de l'espace. Cela signifiait :

- créer les espaces nécessaires pour laisser les collectivités agir sans intervention des institutions ;
- créer et transférer les capacités techniques adéquates ;
- permettre un apprentissage dans l'action, sans recourir à l'encadrement, pour une acquisition durable de nouvelles compétences.

La démarche d'accompagnement suivante en trois étapes a été retenue :

- une étape de sensibilisation des institutions locales, pendant six mois minimum, afin qu'elles acceptent de laisser les collectivités locales agir et donc en valorisant et en soutenant le nouveau rôle de chacun (administration territoriale, services techniques, chefs coutumiers) dans la nouvelle distribution des compétences ;



...
 – une étape de construction, pendant une année environ, par les collectivités locales de leur propre système d'information géographique ; cette étape devait déboucher sur la création d'un outil adapté à leurs besoins et à leurs perceptions, en incluant des phases d'apprentissage pour son utilisation et une réflexion sur ses limites ;

– une étape de découverte, pendant six mois environ, par les collectivités de la complexité d'une gestion territoriale ; au fur et à mesure des besoins, l'équipe de recherche-développement fournirait de nouveaux supports d'analyse collective tels que jeu de rôle et modélisation territoriale prospective et de nouveaux supports d'information, par exemple sur les techniques d'intensification disponibles.

L'opération a ainsi abouti, en trois ans, à des actions autonomes des collectivités locales, avec l'élaboration d'un plan d'occupation des sols, des aménagements pastoraux et un règlement des conflits avec un parc national.

De plus, elle a abouti à une méthode que les services techniques ont ensuite généralisée de façon autonome à toute la vallée (45 000 km²), sans l'appui de l'équipe initiale, ni d'aucun projet ou financement extérieur.

Cet exemple montre que les acteurs ruraux, regroupés au sein des collectivités locales, peuvent construire, utiliser et maîtriser des outils complexes comme un système d'information géographique en s'appuyant sur leurs connaissances du milieu (les ressources, les espaces, les usages) et sur les savoirs scientifiques, sur les sols et la végétation par exemple. Les cartes sont alors le support d'un processus de médiation pour réfléchir sur les questions posées par la gestion de l'espace, pour préciser des difficultés et pour identifier des actions possibles telles que de nouvelles règles ou de nouveaux aménagements.

Pour maîtriser le système d'information géographique et utiliser les résultats qu'il produit — les cartes —, les collectivités locales ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences techniques. Elles doivent apprendre à préciser ce que l'on peut attendre d'un tel système, à définir des zones et des objets cartographiables qui ont un sens pour elles, à interpréter une carte et à prendre des décisions d'aménagement de l'espace en s'appuyant sur la carte.

La formation représente donc une composante essentielle du projet. Comme ce processus d'apprentissage est conçu dans le cadre de l'action (apprendre en faisant), il demande du temps pour permettre aux acteurs de participer à la construction des outils, de maîtriser leur utilisation et de les employer dans leurs activités.

La formation a mobilisé une série d'outils. Par exemple, le jeu de rôle (voir encadré 14) met en scène les ruraux qui vivent alors ensemble une histoire portant sur la gestion des ressources de leur communauté.